L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 1er DECEMBRE 1893. 67me Année

Voitures et Harnais, Voitures d'enfants Bicycles,
R. P. RANDALL,
54 & 56 Baronne.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

Dufour & Dennec,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 1er DECEMBRE 1893.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent aujprix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Chas. D. Stuart, aux Chicago Sale Stables, au coin des rues Howard et Carondelet. —Chevaux de trait et pour monture, ainsi que beaux chevaux pour équipages.

A propos du Jour d'Actions de Grâces.

Le Jour d'Actions de Grâces (Thanksgiving Day) est-il une fête catholique ou protestante? Jusqu'à quel point, suivant que nous appartenons à telle ou telle religion, sommes-nous obligés de l'observer? Autant de questions oiseuses à nos yeux. Il suffit qu'il contribue à soulever en nous un sentiment religieux; qu'il nous offre une occasion de remercier le ciel de nous avoir préservé des mille maux auxquels nous sommes exposés chaque jour, de nous avoir prolongé l'existence et la santé, de nous avoir sauvé de la misère, de nous avoir permis de prendre notre part, si petite soit elle, des biens de ce monde, pour qu'il soit respectable et louable à nos yeux.

Les uns en profitent pour faire une pieuse visite au temple; les autres, pour passer une agréable après-midi au théâtre; tous, pour faire un bon diner et déguster au dessert l'indispensable tarte au potiron. Tous ont raison de célébrer ce jour à leur façon, et nous les félicitons sincèrement d'être dans une situation qui leur permette de se divertir, ne fut-ce qu'une heure ou deux, et d'oublier, pendant ces courts instants, les tribulations de la vie.

Tous les Etats de l'Union ont donc célébré officiellement leur "Thanksgiving Day." Tous? Non. Nous nous trompons. Il y en a un qui s'est montré rebelle, celui de l'Oregon, dont le gouverneur, un personnage assez excentrique, a refusé de se conformer à la proclamation du Président Cleveland pour le punir lui, en particulier, et le Congrès, le parti démocrate en général, de n'avoir pas résolu le fameux problème de l'argent comme il l'entendait, comme il le désirait.

Mon Dieu, nous autres non plus, nous n'avons pas beaucoup à nous louer du Congrès, qui par les mesures qu'il projette, menace l'existence de la première de nos industries. Est-ce une raison pour nous d'imiter l'Oregon et son irascible gouverneur et de faire notre petite retraite sur le Mont Aventin, à propos d'une prière de plus ou de moins à faire le matin, ou d'un gâteau plus ou moins bien cuit à déguster le soir? Non certes. Nous avons fait comme les autres. Nous nous sommes un peu reposés, un peu amusés, ceux du moins qui en ont eu les moyens, et nous avons bien fait.

Quant aux journalistes, ils ont une façon à eux toute particulière, de fêter cette journée: c'est d'abattre un peu plus de besogne qu'à l'ordinaire. Ne leur faut-il pas s'enquérir de la façon dont la population qui les entoure s'est divertie? N'ont-ils pas à cette occasion, l'habitude de jeter un rapide coup d'œil sur les douze mois qui viennent de s'écouler, sur les événements de l'année, sur les résultats de la moisson; ici, par exemple sur la façon plus ou moins heureuse dont la roulaison se poursuit; sur la situation politique et économique du pays ou de la communauté à laquelle ils appartiennent?

Franchement, à part les grosses et petites misères de chaque jour auxquelles nous sommes sujets et dont rien ne peut nous préserver entièrement, nous n'avons pas trop à nous plaindre.

D'abord, les dynamitards n'ont pas encore traversé l'Atlantique et ne se sont pas installés parmi nous. C'est déjà quelque chose. Dieu veuille même qu'ils ne songent jamais à nous rendre visite. Il y a eu, aux Etats-Unis, une crise financière terrible. La Nouvelle-Orléans est peut être de toutes les grandes villes de l'Union, celle qui en a le moins souffert. Il y a eu, ailleurs, d'assez grands désastres; presque pas un parmi nous. Beaucoup de petites affaires embarrassées, par une seule grande perte. De nos récoltes nous n'avons qu'à nous louer et notre roulaison promet, elle a même déjà donné des résultats étonnants, inespérés.

Aux désagréables surprises de la dynamite est venue se joindre, en Europe, celle qui n'est guères moins terrifiante, du choléra. Rien de ce côté-ci de l'Océan.

Nous avons beau interroger du regard les quatre coins de l'horizon, nous n'apercevons nulle part le nuage qui ferait présager la tempête. Partout règne la paix la plus profonde. Nos parents, nos cousins d'Europe, n'en peuvent, certes, pas dire autant. Ils vivent sur le cratère sans cesse fumant d'un volcan d'où peut, à chaque instant, sortir la flamme et l'incendie. Heureuse Amérique! Heureuse Nouvelle Orléans—bien que ses affaires ne soient pas des plus brillantes.

N'avons-nous pas, d'ailleurs, le plus précieux, le plus solide des biens—la prospérité de l'agriculture, dans un Etat essentiellement agricole? Si nous n'avons pas précisément l'aisance qui devrait être notre partage plus qu'à tous les autres, n'est-ce pas un peu de notre faute, et ne serions nous pas tous riches, aujourd'hui, si nous avions su pratiquer la première de toutes les vertus, celle de l'économie.

Au demeurant, nous n'avons pas trop à nous plaindre jusqu'ici, de l'année et tout nous fait espérer qu'elle s'achèvera, aussi bien sinon mieux encore qu'elle n'a commencé, après avoir jeté sur le marché la plus abondante récolte de sucre que nous ayons encore faite.

FOR DYSPEPSIA,
Indigestion, and Stomach disorders, use
BROWN'S IRON BITTERS.
All dealers keep it. $1 per bottle. Genuine has trade-mark and crossed red lines on wrapper.

UN PANTHÉON A SAINT-PÉTERSBOURG.

On fait à Saint-Pétersbourg en ce moment une très active propagande pour obtenir dans la capitale russe la construction d'un Panthéon, à l'instar de celui de Paris. Les célébrités nationales, artistiques, littéraires et politiques, y recevraient la sépulture. Cette initiative a été prise à la suite de l'ordre donné par l'empereur de faire aux frais de l'Etat les funérailles du regretté compositeur Tchaïkovsky.

LOUISIANE.

Nous lisons dans le *Louisiana Planter*:

Sur Adeline, MM. Oxnard et Sprague ont fait un très heureux essai du broyeur de la canne Krajewski; grâce à cet appareil nouveau, le moulin fait un tiers de travail de plus et le fait mieux. Le "Crusher Krajewski" devrait être employé dans toutes les usines et toutes les sucreries.

Sur Adeline, on travaille maintenant 750 tonnes de cannes par jour. L'an dernier, on n'était arrivé qu'à 500 tonnes, toutes les vingt-quatres heures.

Dans la paroisse Ascension, Evan Hall avait, cette semaine, déjà roulé 25,000 tonnes de cannes qui ont rendu, en chiffres ronds, 3,500,000 livres; la moyenne à la tonne a été de 140 livres de sucre. Ce rendement, relativement pauvre, vient de la sécheresse et de la dureté de la canne. Sur cette habitation, quelques pièces de terre ont donné jusqu'à 35 tonnes de cannes l'acre; la moyenne sera de 30 tonnes.

On estime qu'Evan Hall roulera de 43,000 à 45,000 tonnes, au lieu de 50,000 comme on l'espérait.

Sur Palo Alto, on en était, à la fin de la semaine dernière, au chiffre de 8,921 tonnes et demie qui avaient rendu 1,503,-422 livres de sucre et 78,750 gallons de mélasse.

La moyenne était de 22 tonnes l'acre et de 159 livres la tonne; soit, 3,500 livres l'acre.

Les moyennes de la semaine dernière étaient meilleures: 25,3 tonnes l'acre, 167 livres la tonne, 4,229 livres l'acre.

Sur Peytavin, 7,846 tonnes roulées, 1,165,477 livres de sucre. Voici les moyennes jusqu'à date: 17,35 tonnes de cannes à l'acre, 148,56 livres à la tonne, 2,578,5 livres à l'acre, cette semaine, contre 20,3 tonnes l'acre, 161,24 livres à la tonne. Extraction, 76 pour cent, la semaine précédente.

Sur Belle Terre, 11,869 tonnes roulées ont donné 1,668,756 livres; soit 140 livres à la tonne, contre 156 1[2 livres, la semaine précédente.

Sur Belle Terre, 11,869 tonnes de cannes roulées; rendement en sucre, 1,668,756 livres, une moyenne de 140 livres à la tonne.

La semaine précédente, la moyenne avait été de 156 1[2 livres à la tonne. La roulaison est presque achevée chez le Capt J. T. Nolan, St-Elisabeth.

M. J. Teller compte finir dans trois semaines, avec 1,000,000 de livres.

M. Rob. Maurin, de Broly, d'Assomption, a sur son habitation Ville du Bois, fini, avec 200 boucauts.

Les usines Miles ont donné, à la tonne, à New Hope, 158; Orange Grove, 157; Clark, 148; Armant, 145; St-James, 140; Monroe a atteint le chiffre de 189 livres.

Les deux moulins peuvent rouler, 1,100 tonnes par 24 heures. On y a travaillé 275 tonnes en six heures, mais le travail des appareils clarificateurs n'a pu répondre à celui des moulins: il a fallu, en conséquence, ralentir celui des cylyndres.

Dans la paroisse Iberville, le jus a pesé jusqu'à dix degrés Beaumé et le rendement a été de 30 tonnes l'acre. Les résultats ont donc été magnifiques.

Tout le monde commence à craindre et l'on voudrait mettre en windrow, mais l'idée contraire prévaut, excepté sur les habitations où l'on croit ne pas pouvoir finir avant le mois de janvier.

M. R. D. Comeaux attend, pour mettre en windrow.

M. J. A. Ware ne veut pas mettre en windrow. Il se base sur le système suivi par le Dr Stone, qui était un des plus heureux planteurs sucriers de la région. Le docteur ne mettait en windrow que trois jours après que les bourgeons étaient tués par le froid et, alors il ne mettait que ce qui ne pouvait pas être roulé dans les trois semaines suivantes.

Sur Catherine on a, depuis cinq semaines, roulé 1,000,000 de livres. Avant quatre semaines, tout sera terminé.

Sur Auguste, à M. A. H. Gay, on a roulé 217 tonnes, en un seul jour de la semaine dernière. En y comprenant la récolte de Shady Grove on y arrivera à près de 2,000,000 de livres de sucre.

Little California avait roulé, la semaine dernière, 790 livres de sucre. Le chef des travaux comptait rouler 2,300 tonnes de plus.

Stimulez les facultés, activez la circulation, purifiez le sang, par l'emploi de la Salsepareille d'Ayer.

LA TAILLE DES CONSCRITS.

En France, les causes d'exemption invoquées le plus fréquemment devant les conseils de revision proviennent du défaut de grandeur des conscrits. Notre pays est, au point de vue de la taille, divisé en deux régions bien distinctes, séparées par une ligne qui partirait du département de la Manche pour aboutir à la Savoie. Au nord-est de cette ligne, la taille médiane est élevée; au sud-ouest, au contaire, elle est moyenne ou inférieure à la moyenne.

La différence est très visible. Elle ne dépend ni de l'altitude, ni de la latitude, ni de la pauvreté, ni de la richesse, ni de la nature du sol, ni de l'alimentation, ni d'aucune condition de milieu; une seule influence générale doit être reconnue, s'il faut en croire Broca: "c'est l'hérédité ethnique."

A l'époque où César envahit la Gaule, trois peuples ou plutôt trois groupes de peuples, différents de mœurs, de langue et de race occupaient notre territoire: c'étaient les Aquitains, compris entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan; les Belges, compris entre la Seine et le Rhin, et les Celtes, établis dans les autres provinces, depuis la Garonne jusqu'à la Seine, depuis les Alpes jusqu'à l'Atlantique.

La race celtique et la race kymrique constituent certainement les deux principales sources de la nation française. C'est à cela que les habitants de la Franche-Comté, du Bas-Rhin, de la Moselle, de la Côte-d'Or, etc., doivent d'être de taille élevée et que ceux des pays cévenols, de la Bretagne et des Hautes Alpes, doivent d'être plutôt de taille moyenne ou petite. Dans les départements méditerranéens et pyrénéens la taille médiane générale domine.

LA MARINE ANGLAISE.

Le *Daily News* de Londres s'efforce de rassurer l'opinion publique alarmée par la campagne de presse entreprise contre la marine militaire anglaise. Il publie une lettre intitulée: "*Comment on organise une panique navale.*" Il est étrange, dit-il, qu'une panique navale puisse exister réellement en Angleterre, mais le fait est indéniable. Il n'y a pas de sujet sur lequel tous les hommes raisonnables puisse mieux s'entendre que la nécessité pour l'Angleterre, d'avoir une puissante marine. On peut différer d'opinion sur le *home rule*, mais sur ce point-là, c'est impossible. La cause principale de notre alarme, c'est l'alliance supposée entre la France et la Russie.

Que cette alliance réussisse ou non, nous n'avons rien à craindre. Nous sommes tenus d'avoir une marine assez forte pour voir cette alliance ou toute autre s'effectuer sans aucun danger pour nous.

Il est déconcertant pour le moraliste et le philosophe que nous ne puissions manger notre pain tranquillement qu'à condition d'accroître sans cesse armements et dépenses. C'est une condition qui n'a rien d'enviable, mais il faut que nous l'acceptions comme les autres nations. Nous ne négligeons certainement aucune dépense pour notre marine; mais dépensons et construisons tout ce que nous voudrons, nous n'échapperons quand même pas aux organisateurs de paniques.

LA DESTRUCTION DES ORDURES PAR LE FEU.

Le nombre des villes en Angleterre qui détruisent les balayures et les ordures par le feu s'est élevé depuis le mois d'août 1876, à 55. Le nombre des fours incinérateurs est monté dans le même laps de temps de 14 à 570.

Ces fours produisent une force d'environ 10,000 chevaux vapeur. Ils élèvent de l'eau, produisent de la lumière électrique.

A Berlin, on vient d'établir six fours semblables qui incinèrent par semaine 200,000 kilos d'ordures.

L'Avocat Anarchiste d'un Meurtrier.

Le *Figaro* a reçu de M. Sébastien Faure, avocat, communication de la lettre suivante que lui avait adressée Léauthier la veille du jour où il a commis sa tentative de meurtre contre M. Georgevitch. Elle confirme et complète ce qu'on sait maintenant sur l'état d'esprit du meurtrier anarchiste:

Paris, le 12 novembre 1893.

Cher Compagnon,

Le camarade qui t'écrit est le même que tu as vu samedi soir, de son vrai nom Léon Léauthier. Nous n'avons pas eu le temps de causer et je n'ai pu, par conséquent, te dire ce que je voulais. Mais aujourd'hui dimanche, je vais, par quelque phrases brèves, te révéler ma situation et te dire mes pensées.

Comme je te l'ai dit, j'ai quitté Marseille pendant le mois de février, et après avoir passé deux mois chez ma grand'mère, dans un petit patelin des Hautes-Alpes, je suis arrivé ici à Paris, le 20 avril. J'ai trouvé de l'ouvrage presque tout de suite dans mon métier de cordonnier; mais à partir du 24 septembre, jour auquel j'ai quitté mon patron, ne voulant pas subir les caprices et les excentricités d'un tel oiseau, la société actuelle m'a obligé de vivre dans la mistoufle.

J'ai trouvé encore quelques paires de savates à faire, ce qui m'a permis de vivoter à peine, en m'endettant. Mais depuis quelques jours, n'ayant plus rien à faire, plus le sou, je suis menacé d'être f...u dehors par mon proprio.

Tu comprendras, après ça, combien ma situation est critique. Donc, je me trouve réduit à mourir de faim ou à me suicider.

Eh bien, non! je ne choisirai ni l'un ni l'autre; le premier, parce que les vivres ne manquent pas, puisque les magasins regorgent de marchandises; et le second, je refuse de me suicider pour éviter la honte d'être un lâche et un inconscient. Je laisse aux autres, qui sont dans mon cas, de se détruire niaisement et bêtement. En effet, on ne saurait être plus idiot et plus "pochetée" de se tuer plutôt que de s'en prendre à ceux qui en sont la cause. Plaignons-les, mais ne les accusons pas!

Quant à moi qui suis, depuis l'âge de seize ans, anarchiste, ou plutôt qui ai, depuis cet âge, compris les bienfaits de l'anarchie, le moment a sonné pour moi, de montrer qu'un révolutionnaire ne doit être envers ses bourreaux ni un lâche ni un poltron, et c'est pourquoi j'ai pris la ferme résolution de me venger.

Je me vengerai comme je pourrai, n'ayant pas les moyens de faire un grand coup, comme le sublime compagnon Ravachol.

Mon arme choisie sera mon outil de travail; mais qu'importe? Ce sera encore une délicatesse que j'apporterai en crevant un bourgeois avec l'arme qui m'aura servi à produire ce que celui-ci consomme à mes dépens.

Oh! je voudrais bien pouvoir choisir, entre les autres, un magistrat, par exemple, un "Q. de vilain repaire;" mais, je le répète: à mon grand regret, je n'ai rien sous la main qui puisse me le permettre; et de plus je ne connais ni leur personne ni leur domicile; mais je ne frapperai pas un innocent en frappant le premier bourgeois venu.

Je ne m'étends pas plus longtemps, car le temps m'est précieux et il est probable que quand tu recevras ma lettre, je serai entoilé; néanmoins, je compterai sur toi pour venir me défendre contre les enjuponnés, et il nous sera permis à tous deux de passer un joyeux moment en développant à l'audience les raisons qui me font agir.

Je termine en ayant l'espoir de compter sur la solidarité des compagnons et je m'écrie avec Blanqui: "Ni Dieu, ni Maître!" J'ajoute: "Vive l'anarchie!" Hourra!

LÉON LÉAUTHIER.

LÉAUTHIER CHEZ MARGUERY.

Léon Léauthier, la veille du jour où, au bouillon Duval de l'avenue de l'Opéra, il a commis sa tentative criminelle contre M. Georgevitch, était allé dîner au restaurant Marguery, boulevard Bonne-Nouvelle. Naturellement il était sans argent. Néanmoins il monta, après avoir cherché en vain une place dans la serre, au premier étage, dans le salon doré, près d'une fenêtre s'ouvrant sur le boulevard.

Là il se fit servir un repas dont l'addition s'élevait à 10f. 85.

Il était tard lorsqu'il eut fini de manger. M. Marguery a raconté en ces termes la conversation qu'il eut à ce moment avec son dangereux client:

J'étais en train de faire visiter mes salons à des clients qui en avaient fait la demande, lorsque le garçon arrive et me dit: "Vous savez le client du salon doré, il ne veut pas payer."

Je monte moi-même et je lui demande ce qu'il y a.

—Il y a que je ne veux pas payer. Voilà tout.

—Et pourquoi cela?

—Tout simplement parce que je n'ai pas d'argent.

—Vous arrivez ici sans argent, et vous vous faites servir un dîner de plus de 10 francs, vous prenez du champagne....

—Du champagne, pourquoi pas? Les bourgeois en boivent bien, me répond-il en ricanant.

—Ils en boivent, mais au moins ils le payent.

—Oui, ils le payent.... mais avec quel argent, à qui l'ont-ils pris cet argent dont ils se servent?

—Oh! écoutez, lui dis-je, nous ne sommes pas ici pour faire des théories socialistes, voulez vous me payer ou non?

—Je vous ai dit que je n'avais pas d'argent!

—Bon, vous avez des papiers au moins?

—Oui, j'en ai, mais ce n'est pas à vous que je les montrerai, vous n'avez rien à y voir et c'est le commissaire de police seul qui a le droit de me les demander.

M. Marguery, impatienté, prit Léauthier par les épaules et le mit à la porte.

AFFAIRE LEAUTIER.

LES DEUX COMPLICES.

Anarchiste, l'assassin Léautier a naturellement voulu confier à un anarchiste le soin de le défendre; mais comme le nombre des avocats partisans de la propagande par le fait est encore excessivement restreint, il n'a pas eu l'embarras du choix et s'est adressé au compagnon Sébastien Faure.

Celui-ci n'est pas un avocat comme les autres: il sort de Clairvaux où il a passé dix-neuf mois de villégiature involontaire; il publie les aveux de son client sans trop se préoccuper s'il aggrave son cas en établissant d'une façon aussi nette la préméditation. Les socialistes ont paru surpris de ce procédé et, comme ils nourrissent une assez vive sympathie pour ces hommes qui veulent régénérer le monde en le détruisant, ils ont demandé compte au compagnon Sébastien Faure de son imprudence.

Celui-ci, sans s'émouvoir autrement, leur a répondu: "Le jeune camarade sait bien que je ne suis pas un avocat ordinaire; que, lorsqu'un anarchiste en défend un autre, c'est que celui-ci est décidé à revendiquer hautement les responsabilité de ce qu'il a fait et que celui-là, pénétré de la grandeur de son rôle, assume la tâche de donner à l'action commise sa véritable signification."

Et lorsqu'on l'interroge sur le mobile, sur le but de ce crime, l'avocat Sébastien Faure répond d'un air dégagé: "Il voulait tuer quelqu'un, voilà tout." Et l'on comprend tout de suite que c'est, à ses yeux, la chose la plus simple, la plus naturelle et la plus légitime du monde. "Il ne rêvait pas, ajoute cet anarchiste consultant, de tuer M. Georgevitch plutôt qu'un autre; s'il a choisi celui-ci, c'est qu'au contraire il s'est dit:—On verra bien que ce n'est pas à la victime que je puis en vouloir, qu'il s'agit d'un fait de guerre sociale, de lutte de classe."

Ce fait de guerre sociale, le compagnon Sébastien Faure ne se contente pas de l'approuver, il l'admire, il "l'estime très beau et très utile. Très beau, parce qu'il est une manifestation éclatante de la révolte qui gronde au sein des classes malheureuses, parce qu'il est courageusement indépendant; très utile, parce qu'il aura peut-être le don de faire réfléchir ceux qui possèdent, et de leur inspirer la terreur des représailles...."

Comment ne l'admirerait-il pas? Léautier n'est pas seulement pour lui un camarade, un ami, c'est surtout un disciple. Son crime, mais c'est le compagnon Sébastien Faure lui-même qui l'a préparé par sa propagande et par ses conseils: Léautier, en somme, n'a fait que mettre en pratique ses théories. Il a frappé; son avocat de demain a aiguisé l'arme, l'a glissée dans sa main et, après avoir démuselé ce fauve, il l'a lancé à travers le monde en lui disant: "Va et tue." Il fut le bras, l'autre fut la tête, et le plus criminel des deux n'est peut-être point le meurtrier.

"Il avait suivi, déclare cet apôtre de l'anarchie, avec assiduité, une série de conférences faites par moi à Marseille, il y a quelques années, et c'est à dater de cette époque qu'il est venu à nous; en un mot, c'est un de mes élèves, c'est un peu moi qui l'ai fait anarchiste."

Nous retenons l'aveu, en espérant que d'autres sauront en tirer les conclusions qu'il comporte. La place de l'avocat Sébastien Faure n'est plus au banc de la défense; elle est à côté de Léautier, sur les bancs de la Cour d'assises.

COMMENT S'EXPRIMENT LES JOURNAUX ANARCHISTES.

L'explication de l'attentat contre M. Georgevitch, d'après le *Père Peinard*, à titre de document. Le *Père Peinard* est un journal anarchiste qui est malheureusement toléré à Paris:

L'autre soir, une grosse légume, Georgevitch, ministre de Serbie, en patachonnade à Paris, s'empiffrait dans une gargotte de la haute, avenue de l'Opéra, quand un gas s'amène devant lui, et, sans un mot, lui fout un coup de tranchet dans le ventre.

Puis, sans faire d'épates, le gas se tire et s'en va se constituer prisonnier,—tandis qu'il aurait très bien pu jouer de la fille de l'air, puisqu'il n'avait pas été panmé sur le tas.

Pendant deux jours, le zigue n'a pas ouvert le bec; il s'est enfin décidé à donner quelques expliques:

"J'étais sans travail depuis un sacré bout de temps, qu'il a dit. Je ne mangeais plus! J'ai pensé à me suicider. Mais j'ai réfléchi que ce serait bête. Alors j'ai voulu me venger et j'ai pensé à tuer un bourgeois.

"La veille, j'étais allé chez Marguery, mais je n'avais pas rencontré ce que je voulais....

"Le lendemain, c'était à recommencer, c'est alors que je suis allé au bouillon de l'avenue de l'Opéra, un bouillon bourgeois."

Là, le riche fieu a crouté gentiment; et il a reluqué autour de lui et, s'il a choisi le ministre serbe plutôt qu'un autre panan, c'est qu'en frappant un homme décoré il était sûr de ne pas se foutre le doigt dans l'œil.

GONZALES & LAUDUMIEY.
Entrepreneurs de pompes funèbres et embaumeurs.
170 CHEMIN DU BAYOU, 170
Près Remparts.
VOITURES ET TALLY-HOS A LOUER.
Ordres pour enterrements reçus par téléphone jour et nuit.
TÉLÉPHONE NO 479.
21 fév 93—1 an

MOREL—Décédé, à Fruit Vale, Alameda County, Californie, le 17 novembre 1893, à l'âge de 83 ans et 7 mois, A. R. MOREL, natif de Rouen, France, et pendant nombre d'années résident de la Nouvelle-Orléans. Maçon du 33me degré.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 30 novembre 1893.

Sur la pétition d'un grand nombre de membres de la Société et me conformant à l'article 14 de la Constitution, je convoque une assemblée extraordinaire générale pour DIMANCHE, le 3 décembre 1893, à 5 heures P. M., à l'Asile pour considérer des affaires de grande importance.

JUL. BAYLE, Président.

1er déc—3t

Avis.

M. Jullien Léonard est prié de se présenter chez M. C. Hardy, à Sorel's Station, pour affaires d'intérêt.

30 nov—3t.

Avis.

Sociedad Union Espanola de B. M.

Nouvelle Orléans, 29 novembre 1893.

Messieurs les **Docteurs** ainsi que les **Entrepreneurs de Pompes Funèbres** qui désirent courir comme tels dans cette Société sont priés d'envoyer leurs applications cachetées avec leurs prix chez le président, J. Venta, 420 Bourbon jusqu'au 4 décembre à 4 P. M., après cela à la salle de la Société, Dumaine et St Claude, à 7 P. M., où seront ouvertes les applications.

P. O. de J. VENTA, Président. J. C. FERNANDEZ, Secrétaire.

30 déc—

Avis

Est ici donné, conformément à l'article Sept de la charte du club Athlétique d'Alger, qu'il y aura une réunion des actionnaires au local du Club, samedi, 16 décembre 1893, à sept heures et demie du soir pour prendre en considération telles affaires qui pourront être soumises à leur considération.

JNO. A. BARRETT, Secrétaire.
Alger, 14 novembre 1893.
16nov—16 22 30—déc—8 15

Bureau du Firemen's Insurance Co. 49 rue du Camp.—Nlle-Orléans, 24 novembre 1893.—Conformément à l'Article IV de la Chartre, avis est par le présent donné qu'une élection sera tenue par les actionnaires au Bureau de la Compagnie le LUNDI, 4 décembre 1893, de 11 heures A. M. à 2 P. M., pour élire dix-huit Directeurs pour servir pendant l'année prochaine.

B. W. SEAWELL, Jr. Secrétaire
24 nov—au 4 déc

GAGES. GAGES. GAGES.

J'INVITE respectueusement toutes les personnes qui me doivent un intérêt arriéré sur des objets qu'elles m'ont donnés en nantissement, à le payer avant le 11 décembre 1893. Tout objet forfait sera vendu à l'encan. La vente commencera lundi, 11 décembre 1893, à 10 heures A. M., au coin des rues Bourbon et Conti par le ministère de MM. Spear & Escoffier, encanteurs.

29nov Vve J. ANGLADE.

Mme L. ARNAULD

A l'honneur d'annoncer au public qu'elle ouvrira le 1er décembre un cours de chant et de solfège. Pour les conditions qui seront des plus avantageuses, s'adresser à l'institut Markey et Picard, 372 avenue de l'Esplanade.
26 nov—1 m

ON DEMANDE
Des personnes désireuses d'acheter
L'Eau des Sources d'Abita.
Nous n'affirmons pas qu'elle guérisse tous les maux; mais elle est supérieure à toutes les autres eaux minérales de table, vendues sur la place.
Abita Ice Bottling Mfg Co. Limited.
61 rue Carondelet.
24 nov—1 m

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sud (Southern Ins. Co.) de la Nlle-Orléans.—No 54 rue du Camp.—Nouvelle-Orléans, 19 novembre 1893.—Conformément à l'Article 4 de la Charte de cette Compagnie, une élection pour les directeurs pour l'année 1894, aura lieu au bureau de la Compagnie LUNDI, 4 DÉCEMBRE 1893, de 11 heures A. M. à 2 P. M.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
19 nov au 4 déc inc

Café-Restaurant de l'Opéra,
Coin Bourbon et Toulouse, en face de l'Opéra Français.
Liqueurs de premier choix—Déjeuners et diners à 25 et 50 cents.
Tous les dimanches, Bouillabaisse; les mercredis Tripes à la Mode de Caen; les vendredis, Ayoli.
14 oct—3m

CHEVAUX. CHEVAUX.
Seuls et en paires.
Pour voitures de famille et buggies.
Beaux chevaux de trait pour charrettes. Ponies et chevaux 3[4 pour tout usage. Un assortiment complet à vendre au plus bas prix.
S'adresser directement au propriétaire,
SILVERE TIBLIER.
Ecuries 351-353 rue du Canal, coin Derbigny.
26 nov—1 m P P

PAR CHARLES D. STUART, Encanteur

Chevaux, Chevaux, Chevaux,

TOUS LES MARDIS ET VENDREDIS, à 11 heures du matin, aux "Chicago Sale Stables," au coin des rues Howard et Carondelet il sera vendu à l'encan de beaux chevaux de trait et de monture, ainsi que des chevaux appareillés pour équipages. Toute vente faite sous garantie. Ventes à l'amiable tous les jours. Le public est invité à venir voir les animaux avant d'acheter ailleurs.

9 nov—ven, sam, dim

OCCASION EXCEPTIONNELLE!

—A L'ENTRÉE DE LA—

SAISON NOUVELLE,

—POUR—

HOMMES,
JEUNES GENS
ET ENFANTS

—De Faire des Achats en—

VÊTEMENTS CONFECTIONNES.

LA MAISON

M. LION & CIE

195, 197, 199 Rue Decatur,

EN FACE DU MARCHÉ FRANÇAIS,

A en vente dans le moment l'Assortiment le plus complet de Vêtements Confectionnés dans ses propres Ateliers et dans ceux du Nord; Vêtements qui se distinguent par la qualité excellente, supérieure de leurs étoffes et l'élégance de leur coupe.

VENANT D'ÊTRE REÇU:

1.000 Magnifiques Costumes d'Enfants de 4 à 14 Ans,

QUI SERONT VENDUS BIEN AU-DESSOUS DE LEUR VALEUR.

Les Prix de la Maison sont d'une Modicité Extrême.

Pianos -:- -:- Pleyel

Venant d'arriver de Paris.
Venez les voir
Et entendre leur
Admirable son.
PLUS BEAU QUE JAMAIS
L. Grunewald Co. L'td
No 127 RUE DU CANAL.
Agent pour tout le Sud.
24janv—1an

LA BOTTE ROUGE!
—A l'enseigne de la—
"BOTTE ROUGE,"
angle des rues Ursulines & Dauphine
BOTTES, SOULIERS,
ET BOTTINES, A BON MARCHÉ.
GEORGE WAGNER.
1er sept—3m Ven Dim Mer

Avis aux Contribuables.

Bureau du Trésorier de la Ville de la Nouvelle Orléans.

Nouvelle-Orléans, 4 septembre 1893.

La Taxe de Ville sur les propriétés mobilières pour 1893 est due depuis le 15 juin. Si elle n'est pas payée avant le 1er octobre 1893, les dites propriétés mobilières seront annoncées pour être vendues et adjugées conformément à la loi.

Veuillez venir et payer afin d'éviter des dépenses extras.

C. H. SCHENCK, Trésorier.
5 sept—au 1er oct

Bains de vapeur turcs et russes.
BAINS Pour Messieurs de 8 a. m. à 11 a. m., tous les jours excepté aux heures des jours réservés aux Dames.
Aussi Bains chauds et froids de soufre liquide.
Etablissement ouvert les Dimanches jusqu'à 4 p. m. A trois ilets de la rue du Canal.
Nos 102 à 106 RUE CONTI **BAINS**
EUG. GAUPP, Propriétaire.
27 juil 1 an

E. BARBIER,
Successeur de S. Fournier
Horloger et Bijoutier,
60 RUE ROYALE, 60
Entre Bienville et Conti, Nouvelle-Orléans.
MONTRES, PENDULES, DIAMANTS, BIJOUTERIE.
Réparations de tous objets concernant sa profession.
Garantie complète. Prix modérés.
Lunettes, Lorgnettes de Théâtre, Pince-nez!
1er déc—1an

Dr J. B. PEREZ,
Depuis 35 ans un spécialiste dans le traitement des maladies d'un caractère privé. Maladies de Bright, de la vessie, la spermatorrhée, le rétrécissement de l'urètre, etc. Impuissance causée par l'âge ou par aucune autre cause.
Maladies des Femmes et leurs irrégularités promptement guéries.
Dr Perez Female Regulating Pills—le remède le plus efficace pour toutes les irrégularités des femmes. A vendre dans toutes les pharmacies.
Prix: $1 par bouteille.
DR PEREZ, Bureau 233 rue du Canal près le Dépôt du Fort Espagnol
12 déc 92—1 an

W. G. COYLE & CO.,
CHARBON, COKE.
Pittsburg, Anthracite, Alabama Cannel et Coke de Gaz et Combustible.
Charbon en chalands pour planteurs sucriers
BUREAUX:
47 - - Rue Carondelet - - 47
1er sept—6m—dim mar jeud

LE NOUVEL ATELIER PHOTOGRAPHIQUE
207 rue Royale, 58 à 68 rue Dumaine,
Est Ouvert au Public Depuis le 27 Novembre 1893.
1,250 portraits au crayon, au pastel et à l'huile, exécutés en moins de 15 mois, garantissent l'excellence de mon travail
Je demande de suite 1,250 clients pour leur démontrer que mes photographies ne le cèdent en rien à celles de mes collègues.
Mon établissement est non seulement pourvu des appareils les plus nouveaux et de tout le confortable désirable, mais il a encore l'immense avantage d'être situé au rez-de-chaussée ce que beaucoup de personnes sauront apprécier.
J. EMILE RIVOIRE.

DECEMBRE 1893.
Noël et Nouvel An.
Cadeaux en Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, etc.
La plus grande collection qui se soit jamais offerte en vente chez
FRANTZ & OPITZ,
HORLOGERS ET BIJOUTIERS,
No 17 RUE BOURBON, PRES CANAL.
1er sept

UNE **MONTRE** DE PREMIERE QUALITE.
Dans nos importations sont comprises des montres de premier ordre, lesquelles, à cause de leur supériorité et de ce fait qu'elles sont faites pour nous seuls, ont été nommées par nous
THE "A. M. HILL" WATCH,
Pour Hommes, En or solide 14 K., $40 à $100,
Pour Dames, En or solide 14 K., $25 à $50.
$12 à $20, en argent solide.
Garanties sous tous les rapports.
A. M. Hill
RUE DU CANAL.
27 oct—3m

Compagnie d'Assurances PHŒNIX de Hartford, Conn.
—SUCCESSEURS DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Actif, valeur réelle............$5,890,329
Pertes réglées à la Nouvelle-Orléans, ainsi que le font les Compagnies locales.
JULES TUYES, Agent-Résident.
39 RUE CARONDELET.
29mai—1an

ADRIEN ARNAUD,
Ancien contremaître chez Boissier, de Paris et Maillard, de New York
Confiserie Parisienne de Premier Ordre,
Fabrique, rue des Ursulines, 50.
Spécialité de Bonbons fins et de chocolats, genre Marquis.
Marrons Déguisés, Desserts et Pièces Artistiques pour Soirées.
Tous articles fraichement faits chaque jour.
6 oct—jeud dim—1 an

HY WELLMANN, Président. CHAS H. SCHENCK, Vice-Président.
BANQUE D'ÉPARGNES TEUTONIA,
(TEUTONIA SAVINGS BANK.)
197............RUE DE LA COMMUNE............197
Reçoit des dépôts D'UN DOLLAR et au-dessus tous les jours de 9 h. du matin à 3 h. de l'après-midi, et, en outre, le lundi, de 5 h. à 7 h. de l'après midi.
Intérêt, au taux de TROIS POUR CENT par an, payable tous les six mois APRÈS TROIS MOIS.
W. W. WEISS, Caissier.
16 sept—1an M. ERNEST CASSARD, Payeur.

Compagnie d'assurances du Sun Mutual
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Succursale No 68 rue Royale.
Capital payé............$500,000 00
Actif, 1er janvier 1893............1,619,608 33
J. W. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS. LAUDUMIEY. CHS. D. FOUCHER.
18 juin93—1 an

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290
Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.
—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—
Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire
12 nov—92—1 an J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire.

LA MAISON DE MUSIQUE

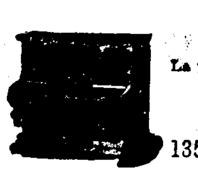

La plus ancienne et la meilleure marché de tous les Etats du Sud, est sans contredit
PHILIP WERLEIN,
135 - - RUE DU CANAL, - - 135
Pianos droits tout neufs à $250. Pianos de seconde main à partir de $75.
Prière de visiter le magasin et de s'assurer de la modicité de nos prix avant d'acheter ailleurs. 2 avr—1 an,dim,mar,ven

CHARTE

—DE LA—

Compagnie d'Assurances des Marchands

(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans); elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et convention qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY; son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation, ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date, de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice; d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles; d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toutes les obligations de la "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite "Merchants' Mutual Insurance Company," dûment remis et retournés à cette Compagnie; de conclure des emprunts, d'émettre des obligations notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés; de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation; de modifier et d'amender son gré les dits règlements; d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le frêt des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces, lingots commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle-même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsqu'on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne, ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible, après un avis de 10 jours préalable ment publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoqués dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois-quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds-capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital; et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, ou par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées; et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A. Shakspeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Magi John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zacharie, W. H. Bofinger; avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rolla A. Tichenor tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture eut été dûment faite.

(Original signé): H. C. BOUCHER et autres
JAS. GUYOL,
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques, en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893
(Signé) GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurances des Marchands et du certificat d'enregistrement là dessus endossé, maintenant enregistré dans les archives courantes de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.

{SCEAU} GEORGE C. PREOT, Notaire Public
15 janv—

AMUSEMENTS.

THEATRE DE L'OPERA.

Prix d'admission: Parquets et premières....$1 50 et $2.00. Places d'amphithéâtre 50c et $1.00. Prix populaires du dimanche 50c et $1. ☞ Places réservées pour toutes les représentations en vente au magasin de Musique de Werlein, 135 rue du Canal.

Samedi soir, 2 déc. à 7.30 h., 17me soirée de souscription.
SIGURD.
Sigurd, Sonbeyran; Gunther, Devriès; Hagen, Gardoni; Un Prêtre, Montford; Brunehild, Mme Tylda; Hilda, Welldon.

A la matinée populaire d'opéra, dimanche, 3 décembre à midi
LE TROUVERE.
Manrique, Devilliers; Le Comte Mont'ort, Fernand Gardoni; Leonore, Mme Tylda; Azucena, Marea.

Dimanche soir, 3 décembre, à 7:30 h.,
LES DRAGONS DE VILLARS.
Bellamy, Montfort, Sylvain, Merly, Rose Friquet, Mme Lecion.
1er déc—2t

GRAND OPERA HOUSE.

Deux dernières soirées et matinée du Samedi.
Les favoris de la Comédie Française.
M. Coquelin,
Mme Jane Hading.
Et la Compagnie Française.
Direction ABBEY, SCHOEFFEL ET GRAU.
Ce soir, Vendredi, 1er Décembre—LES SURPRISES DU DIVORCE.
Demain, Matinée, 2 Décembre—LA DAME AUX CAMELIAS.
Le Soir, 2 Décembre—Représentation d'adieu—LA MEGÈRE APPRIVOISÉE (The Taming of the Shrew, Shakespeare.)
Dimanche 3 décembre,
Archie Boyd dans le **Country Squire.**
1er déc—1f

Théâtre St-Charles.

Ce soir, matinées mardi, jeudi et samedi.
LE BLACK CROOK.
La plus luxueuse production du siècle.
Prix des soirées—Galerie, 25c, B lcon, 50c; Parquet, 75c Premières A, B, à F G, $1; le reste des Premières 75c, matinées 25 et 50c.
26 nov—6 t

ACADÉMIE DE MUSIQUE.

Ce soir—Matinées Mercredi, Jeudi et Samedi,
A. M. PALMER'S
Excellent New York Stock Company,
—DANS—
REPERTORY.
Pas de changement dans les prix. Prochaine attraction—THE MASKED BALL.
26 nov—6f

Enormes Cirques Réunis de Sells Bros.

Grande Ouverture, Mercredi Soir 29 Nov.
AU PARC AUDUBON,
Avenue St-Charles. Avenue St-Charles.
CINQ JOURS SEULEMENT!
L'Après-Midi à 1 heure; le Soir à 8 heures.
Les portes ouvriront 1 heure avant les spectacles
Trois Grand Cirques. Grande Ménagerie Cour ses d'Hypodromes. Intéressantes. Caravane Arabe. Volière Australienne. Spacieuse Scène de Théâtre Elevée.
La Contribution la Plus Surprenante de la Nature Exhibition d'Animaux Sauvages Trans Pacific, 100 Tours à Sensation et Prodigeux, Une Armée d'Artistes.

Le Plus Grand Cirque au Monde.
D'une Contenance de Dix Mille Personnes
Entrée Réduite à 50 cents
Billets en vente au magasin de musique de L. Grunewald, rue du Canal.
26 nov—6f

C. E. KELLS & M. VIET
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre rendant le ressort de leur art.
[illegible]

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibrés pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.
Accords et [illegible] de pianos une spécialité.
90mars—

Magasin du Bon Marché
61......RUE ROYALE......61
F. ADRIEN BRUNET
Joaillier, Bijoutier, Horloger,
MARCHAND DE
Montres, Pendules, Orfèvrerie Lunettes, Jumelles Diamants, Cannes à pommes d'or et d'argent, etc.
Achat et échange de vieil or et argent.
Montres et Bijoux de tous genres réparés par des ouvriers de première compétence.
14 déc 92—1an

STEPHEN J. DERBES
ENCANTEUR,
Bureau 36 rue Royale,
Offre ses services pour la vente de meubles et immeubles, fonds de magasin, etc.
Fait une spécialité de ventes de vacheries.
Meilleures recommandations fournies sur demande.
3 sept—dim, mar jeu

EUROPE.
En vente, billets d'aller et de retour, pour tous points, sur n'importe quelle ligne de vapeurs, ainsi que traites et mandats.
FRANK J. ORFILA & CIE., AGENTS, 19 rue du Camp.
Succursale, coin Bourbon et Toulouse,
L. P. BOUBY, Gérant.
27 sept—1 an.